

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 14 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	53	53 + 4 pouvoirs

Date de convocation
7 avril 2026



L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Beauzée-sur-Aire, sous la présidence de **Michel Moreau**, Présidente.

Présents : **ADRIAN Jean-Louis, ANTONINI Séverine, BACHELEZ Eric, BARDOT Mathurin, BARRÈS Mélanie, BAZART Xavier, CHARLES Ludovic, CHARRIOT Sophie, CHARTON Christelle, CHARTON Patrice, CHAVANNE Nicolas, COLLET Laetitia, COLLIGNON Céline, COURTIN Vincent, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, DOLIZY Viviane, ERNST Frédéric, FOURES Patrice, GÉRARD Benoît, GERVAIS-VARNIER René, HENRY Marc, HOWARD Margaret, HUMBERT Raphaël, JACQUET Clarisse, JAHNO Sonia, JOSSELYN Sylvine, KLEIN Dania, L'HUILLIER Gérard, LECOMTE Jean-Pierre, LEFRAND Adelin, LINARD Lidwine, LOMBART Vincent, MIGOT Thierry, MINEBOIS Dominique, MOREAU Michel, MOREL Mireille, OBARA Sylvain, OEILLET Michel, PALIN Laurent, PATRIS Karline, PICARD Emilie, RAMAND Anne, SAL Christophe, SEGUIN Lisette, SIMON Yannick, SOLTYSIAK Régis, VARNUSSON Michel, VERDUN Marie-Pierre, WALDBILLIG Félix, WEISSE Brigitte, ZAMBAUX Cécile, ZAMBAUX Didier.**

Absents : **HURAUT Jean-Marie, WITZ Francis.**

Représentés : **GARAT Cédric pouvoir donné à JAHNO Sonia, GEORGE Marie-Cécile pouvoir donné à LOMBART Vincent, ILIC Jean-Marc pouvoir donné à MOREAU Michel, MENUISIER Pascal pouvoir donné à KLEIN Dania, FEVEZ Clément titulaire de GÉRARD Benoît, THOUVENIN Aude titulaire de COLLIGNON Céline.**

Monsieur ERNST Frédéric a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du CIAS De l'Aire à l'Argonne

N° de délibération : DE_2026_040

Vu les articles R.123-7, R.123-27 et R.123-28 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au conseil communautaire le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CIAS,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer à 17 le nombre d'administrateurs du CIAS, répartis comme suit :
 - Le Président de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, Président de droit du Conseil d'Administration du CIAS ;
 - 8 membres élus au sein du Conseil Communautaire ;
 - 8 membres nommés par le Président de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne, suite à appel à candidatures, dans les conditions de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des


associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

En cas d'absence de candidat membre d'une association, le Président constate la « formalité impossible ». Il est alors libéré de son obligation de désigner un représentant d'associations et nommera en lieu et place une « personne qualifiée » c'est-à-dire une personne ayant une expérience dans le domaine de l'action sociale, impliquée dans des activités sociales au sein de l'EPCI, qu'elles soient associatives, bénévoles ou professionnelles.

Le mandat des administrateurs élus par le Conseil Communautaire et nommés par le Président est d'une durée identique à celui des conseillers communautaires.

L'élection des administrateurs du CIAS au sein du Conseil Communautaire fera l'objet d'une prochaine délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Michel MOREAU
Président

A circular official stamp of the Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "Communauté de Communes de l'AIRE à l'ARGONNE" around the perimeter and "13030 LAUSITE" in the center.